

Sur l'article 44 (numéro du texte imprimé), devenu l'article 43 (rapports transmis par le ministère au gouverneur en son conseil).

Le très hon. M. BENNETT: Cela répond à la question que le très honorable chef de l'opposition a posée il y a quelques jours au sujet de la présentation du rapport au Parlement.

(L'article est adopté).

L'article 45 (numéro du texte imprimé), devenu l'article 44, est adopté.

Sur l'article 46 (numéro du texte imprimé), devenu l'article 45 (abrogation).

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Pourquoi emploie-t-on le terme facultatif "peut" dans cet article?

Le très hon. M. BENNETT: C'est le terme d'usage dans le cas d'une proclamation par le gouverneur en conseil.

(L'article est adopté).

Sur l'article 48 (numéro du texte imprimé), devenu l'article 47 (quand la loi devient exécutoire).

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Monsieur le président, cet article est le dernier. J'ai un amendement à y proposer, mais j'estime qu'il serait préférable d'adopter d'abord les trois ou quatre articles que nous avons réservés, à moins que mon très honorable ami n'en juge autrement.

Le très hon. M. BENNETT: Nous réserverons donc le dernier article jusqu'à ce que nous ayons examiné les articles qui ont été réservés.

(L'article est réservé).

Sur l'Annexe I—Partie I.

Le très hon. M. BENNETT: A-t-on des questions à poser sur les annexes? Je crois qu'on les a examinées au cours de la discussion générale.

M. HEAPS: J'aimerais que le premier ministre réponde, s'il le peut, à la question que voici: à plus d'une reprise il a déclaré à la Chambre qu'environ 1,700,000 personnes tomberont sous le régime de la loi.

Le très hon. M. BENNETT: C'est là l'évaluation que nous avons faite.

M. HEAPS: Ce soir, le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'environ deux millions de personnes seront atteintes par les propositions d'assurance sur la santé. J'aimerais savoir si le premier ministre est en état de nous communiquer des données plus précises relativement au nombre de per-

sonnes employées dans l'industrie qui pourront devenir assurables aux termes de la présente loi.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai déjà communiqué les statistiques tirées du recensement et c'est sur le recensement que les actuels ont fondé leurs calculs. Dans les courbes de leurs calculs, ils ont fait la part du nombre des salariés présentement employés et qui ont été employés au Canada.

L'honorable député de Gloucester (M. Vérité) m'a prié d'obtenir du Bureau de statistique le nombre des salariés en 1932, 1933 et 1934. Voici les chiffres que l'on m'a communiqués:

1932.. . . . .	2,476,724
1933.. . . . .	2,452,976
1934.. . . . .	2,578,204

Le nombre moyen de ceux qui sont temporairement sans travail, autant qu'on ait pu le déterminer, s'établissait ainsi:

1932.. . . . .	664,859
1933.. . . . .	710,190
1934.. . . . .	575,371

Le nombre moyen sans emploi, d'après les chiffres du Bureau était le suivant:

1932.. . . . .	571,759
1933.. . . . .	610,763
1934.. . . . .	502,819

L'autre jour, citant le rapport soumis par M. Cadmore, je disais à la Chambre que le nombre était de 400,000. Il s'agissait du 1er décembre 1934, alors que le nombre moyen des sans-travail était pour le 1er juin des années en question, de sorte que le 1er juin, le nombre était de 502,819 et le ministère, s'appuyant sur les renseignements en main, en estimait, pour le 1er décembre, le nombre à 400,000. Tel est le renseignement fourni.

L'hon. M. VENIOT: Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous donner les chiffres quant au nombre des travailleurs?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député m'a également prié de me procurer le nombre de travailleurs visés par le bill. Voici les chiffres que l'on me communique:

1932.. . . . .	1,733,707
1933.. . . . .	1,717,083
1934.. . . . .	1,804,743

C'est-à-dire, en appliquant les chiffres de recensement aux statistiques connues pour ces années. Le chiffre de 2,000,000 que j'ai dit être le nombre de travailleurs intéressés, s'appliquait à 1935. D'après les statistiques du ministère le nombre moyen des sans-travail était comme suit:

1932.. . . . .	465,401
1933.. . . . .	497,133
1934.. . . . .	402,760